



N° 6886
Entrée le 22.09.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 22.09.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 22 septembre 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant **l'utilisation durable des manuels scolaires**.

Depuis la rentrée 2018-2019, les manuels scolaires obligatoires sont distribués à titre gratuit aux élèves de l'enseignement secondaire classique et général ainsi qu'à ceux de la formation professionnelle. Afin d'encourager l'utilisation durable des manuels scolaires, le recours aux manuels d'occasion est récompensé par un bon d'achat à hauteur de 50% de la valeur des livres non commandés.

Dans sa réponse à la question parlementaire n° 3128 concernant la gratuité des manuels scolaires dans l'enseignement secondaire, Monsieur le Ministre a, entre autres, présenté des données sur l'évolution des bons d'achat. De ces informations il ressort que, pour les années scolaires 2018/19 à 2020/21, le nombre de bons générés, leur valeur totale et finalement la valeur totale réclamée ont chuté considérablement.

Dans la situation actuelle de crise énergétique et climatique ainsi qu'au vu de la croissance continue du nombre d'élèves dans nos écoles, la réutilisation de manuels constitue un levier important dans la gestion efficace et durable des ressources.

Dans ce contexte, nous nous permettons de poser les questions suivantes :

- 1) **Comment ces chiffres ont-ils évolués depuis lors ? La chute du nombre de bons et leur faible taux d'utilisation se sont-ils confirmés ?**
- 2) **Combien de lycées ont organisé des foires d'échange ou autres événements promouvant l'échange de manuels scolaires au cours des deux dernières années ?**
- 3) **La généralisation de foires d'échange dans tous les lycées avant le début des vacances d'été ne constituerait-elle pas un moyen adéquat pour promouvoir la réutilisation de livres scolaires ?**
- 4) **Comment la réutilisation de manuels scolaires est-elle promue dans l'enseignement fondamental ?**

Dans la réponse à la question parlementaire susmentionnée, Monsieur le Ministre avait indiqué que les raisons que peuvent avoir les élèves de renoncer à l'utilisation des chèques-livres générés n'avaient pas pu être déterminées et qu'une enquête dans ce sens auprès des libraires n'avait pas non plus permis de fournir des réponses plausibles à cette question.

- 5) **L'organisation d'une campagne de rappel promouvant l'utilisation des bons d'achat ne serait-elle pas utile pour augmenter le taux d'utilisation**

desdits bons, le cas échéant combiné avec une campagne existante ou nouvelle promouvant la lecture auprès des enfants et jeunes ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



Josée Lorsché
Députée



Djuna Bernard
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 6886 de Mesdames les Députées Djuna Bernard et Josée Lorsché

Ad 1), 3) et 5)

Depuis l'introduction de la gratuité des manuels scolaires à l'enseignement secondaire en 2018, le nombre de chèques-livres émis ainsi que le nombre de chèques-livres réclamés ont diminué. Les statistiques de l'année scolaire en cours, en ce qui concerne l'utilisation des chèques-livres, ne sont guère probantes, car beaucoup ne sont utilisés que plus tard dans l'année.

2022/23 (20.10.2022)

Valeur totale chèques-livres	5 117 paniers	191 132,56 €
Valeur réclamée chèques-livres	1 891 achats	3 002,97 €
Valeur moyenne chèque-livres	par panier	37,35 €

2021/22

Valeur totale chèques-livres	6 548 paniers	255 534,68 €
Valeur réclamée chèques-livres	5 181 achats	109 757,59 €
Valeur moyenne chèque-livres	par panier	39,02 €

2020/21

Valeur totale chèques-livres	8 453 paniers	313 854,42 €
Valeur réclamée chèques-livres	6 503 achats	131 310,80 €
Valeur moyenne chèque-livres	par panier	37,13 €

2019/20

Valeur totale chèques-livres	14 733 paniers	645 876,07 €
Valeur réclamée chèques-livres	12 157 achats	268 612,13 €
Valeur moyenne chèque-livres	par panier	43,84 €

2018/19

Valeur totale chèques-livres	26 569 paniers	1 875 362,68 €
Valeur réclamée chèques-livres	16 182 achats	1 360 058,27 €
Valeur moyenne chèque-livres	par panier	70,58 €

L'une des raisons de cette évolution réside dans le fait que l'application *www.mybooks.lu* et les bases de données correspondantes sont constamment adaptées, de sorte que de moins en moins de bons ont dû être délivrés. En outre, la crise liée à la Covid-19 a perturbé l'organisation par la Conférence Nationale des Élèves du Luxembourg (CNEL) de leur marché du livre (« Bichermaart »), et que moins de livres d'occasion ont trouvé de nouveaux acquéreurs.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse salue l'idée d'organiser une campagne de rappel promouvant l'utilisation des bons d'achat pour augmenter le taux d'utilisation de ces derniers à l'occasion de la prochaine rentrée et de promouvoir les foires d'échanges dans les lycées avant le début des vacances d'été.

Ad 2)

Certains lycées organisent des foires d'échange ou d'autres événements destinés à favoriser l'échange de livres. Il s'agit des lycées suivants : l'Athénée de Luxembourg, le Lycée Aline Mayrisch, le Lycée Bel-Val, le Lycée Guillaume Kroll le Lycée Michel Rodange, le Lycée technique de Lallange, le Maacher Lycée ainsi que le Schengen-Lycée.

Ad 4)

Dans le cadre du choix du matériel didactique dans les écoles fondamentales publiques, il appartient à l'équipe pédagogique de se concerter sur les manuels scolaires à utiliser et de les proposer au comité d'école pour approbation¹. Dans ce contexte, il revient également à l'équipe pédagogique d'évaluer si les livres peuvent être réutilisés ou non.

Il va de soi que la réutilisation des manuels scolaires exploités exclusivement lors des phases d'exercitation dans les différents domaines de développement et d'apprentissage ne s'avère pas opportune, étant donné qu'il est coutume que les élèves écrivent dans les livrets d'exercice concernés. Nonobstant, les livres scolaires ne regroupant pas d'exercices, comme par exemple les livres de lecture, les anthologies ou les recueils de chants, sont souvent réutilisés d'une année scolaire à l'autre. À la fin de chaque année scolaire, les équipes pédagogiques vérifient l'état du stock de livres scolaires couramment réutilisés pour échanger exclusivement les livres endommagés.

Luxembourg, le 8 novembre 2022

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH

¹ Article 1^{er} du Règlement grand-ducal du 27 avril 2009 fixant les missions et le fonctionnement de l'équipe pédagogique ainsi que les attributions et les modalités d'indemnisation du coordinateur de cycle. (Mém. A – 98 du 14 mai 2009, p. 1468)